

INTERVENTION DU PARLEMENT CONGOLAIS
DANS LE DEBAT GENERAL INTITULE :

« Mobiliser les parlements pour agir face aux changements
climatiques »

NUSA DUA/Indonésie 20-24 Mars 2022
Parlement de la RDC

Monsieur le Président ;

Monsieur le Secrétaire général ;

Chers collègues parlementaires ;

Distingués invités.

Je viens joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé du haut de cette tribune, en vue de présenter le cas de mon pays la République Démocratique du Congo.

Mais avant toute chose, qu'il me soit permis de remercier chaleureusement les organisateurs des présentes assises, pour le cadre merveilleux qu'ils nous offrent et le peuple indonésien pour son hospitalité et l'accueil nous réservé.

Chers collègues parlementaires,

Depuis quelques décennies, le Parlement de la République Démocratique du Congo, en symbiose avec son Gouvernement, ne ménage aucun effort pour réfléchir sur la problématique du changement climatique et initier des actes matériels devant mener aux pistes de solution durable qui, non seulement répondent aux résolutions de la COP 26 ; mais aussi cadrent, avec notre position de pays solution.

A cet effet, un certain nombre d'actes matériels sont en train d'être réalisés, notamment : l'urgence que s'est assigné le parlement de la République Démocratique du Congo, d'examiner le projet de loi sur les droits des peuples autochtones. Cette loi aura l'impact positif réel, dans la mesure où elle prévoit la mise en place :

1. Des contreparties aux peuples autochtones, qui sont entraînés d'être mutualisés en gardiens de l'écosystème et de la stratosphère, à travers le mécanisme de maintien du caractère séculaire des rapports harmonieux que ces communautés entretiennent avec la faune et la flore ;
2. La mise en place des mécanismes coercitifs et compensatoires de lutte contre la diminution de la diversité biologique, la pollution du sol, de l'air et de l'eau ; la destruction de la couche d'ozone ; la diminution de la fertilité du sol ; la désertification ; ~~l'épuisement des ressources halieutiques~~ ; et la détérioration du patrimoine naturel et culturel.
3. La création au sein de nos Institutions dont un service spécialisé rattaché à La Présidence de la République, un Ministère au sein du Gouvernement Nationale et une Commission Permanente du Parlement, tous en charge de l'environnement, du développement durable, du tourisme et des ressources naturelles. La commission parlementaire s'attèle spécifiquement sur la mission de contrôle, d'évaluation et d'anticipation par des projets de révision de la législation nationale.

Cette volonté est aussi manifeste à travers la récente déclaration du Président de la République démocratique du Congo, Son Excellence Felix- Antoine TSHISEKEDI qui a dit : « *le changement climatique pose une menace aux hommes et à leurs droits fondamentaux. Notre*

action en faveur du climat et de l'économie verte constitue la base de notre future et notre développement n'est pas nécessairement une nécessité mais une obligation urgente pour un futur paisible et durable ».

Chers Collègues parlementaires,

Au-delà du dispositif national que la République Démocratique du Congo a mis en place, sa position de pays solution à travers *le bassin du Congo*, avec ses tourbières qui contribuent au maintien de la biodiversité, sa forêt tropicale 2^e au monde après le bassin de l'amazone, son potentiel hydroélectrique de 100 mille mégawatts et sous d'autres formes 90 mille mégawatts d'énergies renouvelables, son sous-sol qui regorge des ressources minières stratégiques, notamment le cobalt, le coltan, et le germanium, qui sont aujourd'hui utilisés dans l'industrie automobile pour le stockage de l'énergie, tout ceci l'amène à vouloir contribuer d'avantage et activement à la résolution de la problématique des changements climatiques.

Chers Collègues parlementaires,

De ce qui précède le Parlement de la République Démocratique du Congo relève :

1. la nécessité urgente de constituer au sein de l'Union Interparlementaire une Task-Force de lutte contre les changements climatiques autour des trois plus grands pays forestiers, et je cite la République démocratique du Congo, le Brésil et l'Indonésie.
2. L'accélération du mécanisme de création et mise en place de l'Organisation Mondiale de l'Environnement, et dont le Parlement de la République Démocratique du Congo réitère sa requête formulée à l'Audition Parlementaire des 17 et 18 Février 2022 au siège des Nations Unies à New York, de se voir abriter le siège.
3. Le renforcement du Fond Vert sur le climat et confier sa gestion principalement aux pays solutions précités.

Chers collègues parlementaires ;

Je ne saurais terminer mon propos sans exhorter nos contemporains en s'inspirant de la récente mobilisation sur la crise sanitaire de la Covid-19 à plus d'engagement et de détermination en liant l'acte à la parole.

Il est plus que temps de minimiser voire endiguer autant que faire se peut, le phénomène à évolution inexorable qu'est le changement climatique. Nous méritons tous impérativement un environnement écologique où il fait et il fera beau vivre pour les contemporains et les générations futures.

Je vous remercie.

Honorable Eddy MUNDELA KANKU,

Premier Vice-Président du Sénat de la République démocratique du Congo

Président du Groupe Géopolitique Africain de de l'Union Interparlementaire